

Conditions Générales de Vente PAULEAU WATERSPORTS

INTRODUCTION

PAULEAU WATERSPORTS, réseaux d'écoles de glisses engagées, offrent une gamme d'activités nautiques durables spécialisées dans l'enseignement. Les « nouvelles activités de glisses » sont notre cœur de métier, à savoir : le Kite, le Wing, le Foil, mais aussi tous les sports propulsés à la pagaie afin de nous adapter à la plupart des conditions météo pour vous faire profiter d'un environnement naturel riche et varié.

Nos services sont commercialisés et organisés directement par notre école ou, commercialisés et organisés par nos partenaires. A vous d'en prendre connaissance sur notre site internet et de vous adresser à la personne concernée.

Nos prestations, organisées en interne, sont conçues pour s'adapter à tous les niveaux, du débutant au pratiquant avancé.

Nos écoles travaillent avec les acteurs locaux afin de créer une synergie locale, propre à la politique du territoire où elle exerce. Nous y respectons scrupuleusement la législation locale en vigueur dans le respect et l'échange avec les acteurs déjà présents.

Nos encadrements aquatiques se déroulent en environnement naturel et ne s'arrêtent pas à la simple réalisation de prestations sportives. Nous jouons un rôle de transmission plus général, basé sur la notion de patrimoine naturel où l'humain est au cœur de nos prestations. Nos prestations sportives aquatiques sont aussi culturelles.

Notre mission est de pérenniser notre structure, en assurant votre bonheur et votre sécurité tout en garantissant que les sites de pratiques sur lesquels nous exerçons puissent nous permettre d'y revenir demain.

Bienvenue dans une nouvelle ère d'Écoles De Glisses.

RÉSERVATIONS

Les réservations pour nos cours, stages, ou locations peuvent être effectuées via notre site internet <https://www.pauleau-watersports.com>, par téléphone au 07 83 92 93 50, ou par e-mail à contact@pauleau-watersports.com.

Le logiciel de réservation de notre partenaire vous permet de prendre connaissance de nos créneaux disponibles et de vous y inscrire facilement. Vous pouvez nous contacter via téléphone ou email afin de nous demander d'ouvrir des créneaux correspondant à certaines de vos disponibilités si elles ne sont pas accessibles via le logiciel. Nous ferons notre possible pour ouvrir ces dates en contactant d'autres moniteurs.

Déplacement d'un créneau réservé via notre logiciel.

Vous avez accès à votre propre « compte client » pour déplacer vos réservations en fonction des dernières conditions météo. C'est un vrai plus pour nos activités météo-dépendantes. Prenez connaissance de nos disponibilités en direct via le logiciel pour reprogrammer facilement votre séance. La séance peut être annulée à cause de changement de conditions météorologiques. Vous êtes libre de déplacer votre séance via le logiciel et refuser le changement de prix (majoration effectif réduit) ou de prestation (adaptation de la séance aux dernières conditions météo qui ne correspond pas à vos attentes). Malgré tous les avantages de notre logiciel de réservation, et de votre compte personnel lié à notre école, n'hésitez pas à nous contacter par mail / message vocal / sms si vous rencontrez la moindre difficulté lors de la replanification d'une ou plusieurs nouvelles sessions.

Logiciel de réservation, fonctionnement du solde du compte client

Votre compte personnel procuré par notre partenaire, propriétaire du logiciel de réservation, vous permet de replanifier aisément vos prestations de services et de régler les séances en ligne ou au comptoir. Votre solde peut être nul, débiteur ou créditeur en fonction de la prestation que vous avez réservé et de celle qui se déroulera le "jour j".

Solde Nul : La prestation que vous avez réservée et payée est celle qui se déroule le jour J. Elle peut aussi être une prestation d'un montant identique. Dans ce cas, vous n'avez rien à régler.

Solde débiteur : Dans le cas où la prestation réalisée à la « dernière minute », en fonction des conditions météo et de l'effectif, est plus onéreuse que la prestation que vous aviez réservée et payée, votre solde de séance est débiteur. Si vous souhaitez réaliser la prestation, la différence est à régler après la séance. Nous vous en informerons le plus tôt possible afin que vous puissiez accepter ou non la majoration prévue. Vous pouvez régler au comptoir en espèce ou carte bancaire. Il est également possible de régler sous trois jours, après la fin de la prestation, via un lien de paiement QR code ou un virement bancaire envoyé sur votre mail ou téléphone.

Solde créditeur : Dans le cas où la prestation réalisée à la « dernière minute », en fonction des conditions météo et de l'effectif, est moins onéreuse que la prestation que vous aviez réservée et payée, votre solde de séance est créditeur. La différence vous est versée sous forme d'avoir sur votre espace personnel (avoir nominatif) et peut être utilisé sur n'importe quelle autre prestation, sur réservation, réalisée par notre école sous une durée de 12 mois.

ANNULATIONS

Délais de rétractations de 14 jours lors d'une réservation en ligne.

Si vous souhaitez vous rétracter après avoir passé une commande en ligne auprès de notre école vous avez un délai de quatorze (14) jours pour annuler votre commande (L. 121-21 Code de Consommation). Si vous avez versé un acompte, nous vous verserons l'intégralité de votre acompte déduction faite des frais de nos partenaires : le logiciel de réservation et notre fournisseur de paiement.

Aucun délai de rétractation lors d'un paiement « au comptoir ».

Si vous souhaitez régler une ou plusieurs prestations à l'école « au comptoir », les séances sont dues à partir du moment de l'achat.

POLITIQUE DE PRIX ET PRESTATIONS

Les cours à effectif réduit (particulier et semi particulier) amènent inévitablement le pratiquant à progresser plus vite. Les conseils du moniteur en temps réel grâce à la radio sont augmentés car l'effectif en cours est plus faible; des pauses avec explications théoriques sur sable peuvent être organisées plus facilement avant de reprendre l'activité plein d'énergie; les démonstrations moniteurs sont plus nombreuses et le temps de pratique est considérablement allongé. Un effectif réduit, amènera forcément, sauf exceptions décidées par notre école, à une majoration du prix du cours. Vous pouvez déplacer votre séance si vous refusez cette majoration

PRESTATION COMMENCÉE DUE EN TOTALITÉ OU EN PARTIE

Toute prestation commencée « à la séance » ou « en stage » est due. Elle peut être due en partie lors de conditions météo imprévisibles et exceptionnelles ou en totalité en partant sur une autre prestation adaptée aux conditions météo du moment.

Tout stage commencé est dû.

Quel que soit le nombre de séances sur lequel vous vous êtes engagés : X3, X6, X9, X12, le stage est dû en totalité. Une fois autonome, le solde de séance peut déboucher sur une réduction pour l'achat de notre matériel d'occasion utilisé par notre école ou peut être transféré à une autre personne moyennant 50% du solde des séances à régler par la nouvelle personne. Quoi qu'il en soit, les stages commencés, ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Toute prestation « à la séance » est due en totalité ou en partie.

Prestation commencée due en totalité si notre école vous a averti des conditions météo à venir.

Si les conditions sont instables, vous en serez averti. C'est à vous de « prendre le risque » de tenter votre chance en espérant que les conditions répondent à vos attentes ou en acceptant de partir sur une autre prestation thématique que nous réalisons dans 12 knots et moins : « Kite plage », « Kite vent léger », « Kite sécurité ». Si vous acceptez de partir avec nous, la séance est due en totalité et le montant à payer sera adapté à la prestation dispensée (voir partie « solde du compte client »).

Prestation commencée due en totalité ou en partie si les conditions météo n'ont pas été prévus par notre école.

Malgré l'actualisation et la précision des modèles météo professionnels que nous consultons, nous pouvons nous tromper sur les conditions météo à venir. Dans ce cas, la prestation ne sera peut-être pas comme vous l'attendiez. Nos moniteurs feront leur possible pour s'adapter aux conditions du moment afin que votre séance soit profitable. Des objectifs de séances différents que ceux prévus initialement peuvent être abordés.

Généralement les leçons kites plage, kite sécurité et kite vent léger prennent le relais. En général, nous profitons de ces conditions météo pour permettre aux stagiaires d'apprendre de ces cours thématiques pleinement profitables avec ce type de conditions météo légères. Néanmoins, si ces explications ne sont pas bénéfiques à certains élèves pour des raisons justifiées (déjà faites avec nous ou ailleurs) ou non justifiées (tout simplement pas intéressé d'apprendre dans ce type de conditions), la facturation sera adaptée à la libre appréciation de l'école.

Cette facturation varie en fonction de chacun. Nous prenons le passif, le niveau et la motivation de chaque stagiaire pour définir un juste prix. Notre école ne vend pas seulement de la pratique mais aussi des compétences et des explications qui peuvent être bénéfiques à certains et moins à d'autres. Dans ce cas la séance sera due en partie ou en totalité. Elle peut varier de 30%, 50%, 80% ou 100%. Elle est à la libre décision de notre école et prend également le temps de pratique de l'activité quand les conditions météo s'arrêtent brusquement, sans aucune prédiction de notre part avant le départ.

Si, après la séance, le stagiaire ne souhaite pas renouveler ce type de séance et être appelé quand le vent est supérieur à une certaine puissance, il doit nous le communiquer. Nous le marquerons sur son « compte client » et nous respecterons ses souhaits.

LOCATIONS :

En principe, notre école préfère valider votre niveau avant de vous louer du matériel. Néanmoins, il se peut qu'en fonction des informations que vous nous donniez, nous vous fassions confiance et que nous vous louions du matériel dont vous serez responsable durant le temps de location défini ensemble. Notre école est libre de refuser à tout moment de vous louer le matériel si nous estimons que vous n'êtes pas capable ou si les conditions météo ne sont pas aptes à la location du matériel.

Responsabilité PAULEAU WATERSPORTS & Assurance obligatoire en location:

Nous ne serons pas responsables en cas de dégât matériel sur l'équipement loué, l'équipement d'un autre pratiquant, et/ou en cas d'accident corporel à vous ou une autre personne lors de votre navigation en prestation de location. C'est pourquoi vous devez être assuré en RC Kite pour louer chez nous. Nous vous recommandons fortement une I.A qui n'est pas obligatoire mais extrêmement recommandée.

Location & Météo :

Vous avez pris connaissance des conditions météo locales avec notre école avant la remise du matériel. Sur certains sites de pratique la location peut être plus ou moins aisée. Cela dépend de plusieurs facteurs que chacune de nos écoles connaît et ne manquera pas de vous rappeler.

Les conditions du Sud de la France:

Les conditions météo du sud de la France sont particulières car le vent change rapidement et peut être instable en puissance et direction. Ce n'est pas un vent dangereux si le locataire connaît ces conditions et a pris le temps de les maîtriser lors de son apprentissage passé. Nous ne vous louerons pas de matériel si vous n'avez pas eu d'expérience dans ce type de vent. Ces conditions propres au Sud de la France sont aussi présentes à d'autres endroits dans le monde. Faites nous savoir où vous avez appris et informez nous de votre expérience passée. Nous vous orienterons au mieux pour une location ou, si ce n'est pas possible, vers une prestation de service d'enseignement ou d'encadrement avant d'accéder à la location.

Etat du Matériel, Dégât et Retard Location:

Dégât matériel:

Le locataire est responsable du matériel loué au sens de l'article 1719 et suivants du code civil traitant des obligations du locataire envers un bien loué. L'article 1732 stipule clairement que le locataire est tenu de rendre la chose louée telle qu'il l'a reçue. L'exception qui suit met en avant qu'une exclusion existe en cas de force majeure. Cette exception est pour nous exclue. Vous devez vous adapter aux conditions météo lorsque vous louez notre matériel. Elles ont été validées préalablement par notre école qui connaît les conditions locales. Pour nous, un accident est dû à un manque d'anticipation de votre part ou un manque de compétence sécuritaire que vous pouvez apprendre lors de notre prestation d'enseignement "Kite sécurité".

Retard:

En cas de retard dans le retour du matériel, notre école pourra vous facturer un supplément qui correspondra au retard de fermeture de notre école ou à l'impossibilité de louer à nouveau le matériel s'il était réservé à la suite de votre session.

Cautions Locations:

Caution pour vol:

En cas de vol partiel ou total du matériel, notre école se réserve le droit de garder tout ou partie de la caution.

Caution pour dommage:

En cas de dégâts ou dégradation, notre école se réserve le droit de garder tout ou partie de la caution. Le prix de la réparation sera à l'appréciation de l'école ou, si le client n'est pas d'accord, d'une voilerie indépendante qui nous donnera son expertise afin de chiffrer le montant de réparation. Les frais d'expertise de la voilerie seront à la charge du locataire qui n'a pas trouvé de compromis avec l'école. Si les réparations ne sont pas réalisables, l'assurance professionnelle de PAULEAU WATERSPORTS pourra poursuivre le locataire afin de récupérer le montant total qui peut être supérieur à la caution demandée.

Montant de la caution demandé:

Pour toute location de matériel, une caution peut varier de 50 à 3000 EUR. Elle peut être déposée en liquide, chèque ou empreinte bancaire à la libre appréciation de l'école en fonction du montant et si notre école vous connaît.

DEROULEMENT D'UNE SEANCE :

Le déroulement inclut l'accueil, l'équipement, la préparation et le chargement du matériel si ce n'est pas déjà fait, ainsi que le déplacement vers le site d'activité, la mise en place du matériel (si ce n'est pas déjà fait), la pratique de l'activité et le retour à l'école. Notre école vous met en pratique au minimum une heure sur chacune de nos prestations.

LIEU DU DÉROULEMENT DES COURS

Sur nos sites de pratique, que ce soit en eau profonde ou peu profonde, nous ferons toujours notre possible pour avoir au moins un bateau moteur. Pour PAULEAU WATERSPORTS cet élément est essentiel pour dispenser nos prestations. Pour votre sécurité, votre confort mais aussi pour accélérer votre progression avec un gain d'énergie non négligeable.

EQUIPEMENT :

Le matériel nécessaire à la pratique des activités est fourni par PAULEAU WATERSPORTS. Cela comprend :

1. Le matériel technique : Kite / Barre / Wing / Support (planche et paddle) / Foil

Si vous avez votre propre matériel technique, une réduction au cours **peut être** appliquée. Elle sera validée avant chaque séance par l'école / le moniteur et pourra changer en fonction de différents facteurs : Saisonnalité, état de votre matériel et compatibilité avec votre niveau, niveau du groupe et de vous-même.

2. Les équipements de protection individuel (EPI) : Combinaisons thermiques adaptées à la saison / Harnais / Gilets / Chaussons / Casque / Radio

Vos propres EPI ne feront pas l'objet d'une réduction. En revanche, ils peuvent vous permettre d'être plus à l'aise lors de vos séances à nos côtés.

3. Les accessoires de « confort » souvent nécessaires à la pratique de l'activité et rarement fournis par les autres écoles : Chaussons néoprènes avec semelle / casquette / Lunette de soleil avec leash / Crème solaire (le moins nuisible possible pour l'environnement).

Si vous avez certains de ces accessoires, n'hésitez pas à les amener, ils seront utiles pour toutes activités nautiques que ce soit avec ou sans nous.

4. **Prenez de quoi vous hydrater.** Si vous n'y avez pas pensé, nous avons des bouteilles d'eau en vente à l'école pour vous dépanner et/ou un point d'eau pour remplir votre gourde / bouteille.

ASSURANCES :

Tous les participants doivent être assurés pour la pratique des activités nautiques relatives à ces « nouveaux sports de glisse » (Kite, Wing, Foil).

Assurance en France

Pour être assuré vous certifiez être médicalement et physiquement apte à la pratique du kitesurf ou du wingfoil et être apte à plonger et nager au moins 50 mètres.

Responsabilité Civile (RC) Obligatoire.

La législation en France nous oblige à vous demander d'être assuré en Responsabilité Civile sur les activités susmentionnées (kite, wing, foil). Cette condition d'assurance s'applique à toutes les écoles sur les territoires Français et court généralement sur une année civile (assurance FFV ou FFVL) ou sur 12 mois consécutifs (AFKITE, groupement professionnel des moniteurs de Kite, notre partenaire.)

Individuelle accident (I.A) fortement recommandée.

La législation nous oblige à vous proposer une assurance Individuelle Accident, optionnelle. Particulièrement utile dans le cas où vous êtes blessé à la suite d'une prestation à nos côtés.

En clair :

Pour faire un parallèle plus compréhensible: sur la route, vous ne pouvez pas assurer les dommages à votre voiture si vous n'assurez pas, préalablement, les dommages causés aux autres. C'est la même législation en France, pour nous, écoles. Si vous voulez accéder à une prestation à nos côtés, souscrivez une RC Kite et, si vous le souhaitez, une I.A

Prestations régulières:

Surplus d'assurance nominative à régler dans notre école si vous pratiquez de manière régulière ou que vous souhaitez vous engager sur un stage.

Si vous souhaitez vous engager dans un processus de progression et suivre des prestations régulières avec notre école, nous vous demanderons forcément de signer une RESPONSABILITÉ CIVILE nominative. Sans cette assurance, nous ne serons pas en mesure de continuer à réaliser des prestations sauf si vous nous transmettez une attestation avec une autre assurance où la mention " Responsabilité Civile en qualité de propriétaire, détenteur, conducteur et utilisateurs de kitesurfs et de kiteboards » est mentionnée.

L'assurance demandée dépendra du moniteur: *Durant votre cursus de formation un moniteur peut être amené à vous demander de signer une assurance en supplément. Cette assurance dépend de la fédération / groupement professionnel avec qui travaille le moniteur en question. Ce supplément n'excédera jamais une trentaine d'euros sur 12 mois ou une année civile.*

Limite d'une assurance nominative par année civile / 12 mois consécutifs: *Si plusieurs moniteurs non affiliés à la même assurance interviennent dans votre formation, ils ne seront pas en mesure de tous vous demander de signer l'assurance avec laquelle ils travaillent. Notre politique d'école PAULEAU WATERSPORTS l'interdit. Dans ce cas, ce sera la première assurance nominative signée ou l'assurance de groupe de notre école qui prendra le relais en cas d'accident.*

Prestations unique ou occasionnelle

Assurance de groupe PAULEAU WATERSPORTS:

Afin de ne pas augmenter le tarif de nos prestations, notre assurance de groupe commerciale vous couvre lorsque vous faites une prestation à nos côtés. Cette condition est valable si vous souscrivez une prestation unique "à la séance" ou si vous êtes amené à fréquenter notre école de façon occasionnelle. C'est à dire moins de deux fois sur trente jours consécutifs ou trois fois sur l'année civile. Dès que vous vous engagez sur un processus de progression en stage, vous devrez signer un assurance RC nominative et une I.A en option.

Individuelle Accident:

Notre assurance commerciale de groupe vous assure en I.A lors de vos prestations unique ou occasionnelle. Vous n'avez rien à ajouter.

Assurance, à savoir

Relativiser la notion d'accident en kite en école :

Ne pensez pas à « accident grave » ou dramatique quand nous vous parlons d'accident. En France, les accidents graves sont extrêmement rares dans les écoles car la profession est très réglementée. L'encadrement lié à la sécurité sur notre territoire est pris très au sérieux. Ces graves accidents, souvent mis en avant par les médias, concernent plutôt les pratiquants individuels. C'est pourquoi nous vous recommandons d'adhérer à un club une fois votre formation finie. Quand nous parlons d'accident en école, nous pensons plutôt à une foulure de la cheville ou une pression trop importante sur un ligament du genou / cartilage. Ces petits traumatismes peuvent vite vous empêcher de marcher / conduire et donc impacter votre qualité de vie sur une courte période. Mal soignés, ils peuvent rester des faiblesses tout le long de votre vie.

Rappel de notre engagement sécuritaire:

Notre école adapte les cours aux conditions météo qui prennent en compte votre niveau mais aussi votre condition physique. Afin d'éviter tout accident, nous préférons repousser une séance plutôt que vous savoir blessé à la suite d'une activité à nos côtés.

Assurance pour la location ?

La location de matériel auprès d'une école vous oblige à signer une RC Kite pratiquant. Même « autonome », l'école vous fournit une prestation de service. En conséquence, la nécessité de RC kite s'applique. Vos dommages corporels, matériels et immatériels seront couverts.

A savoir sur les I.A :

Beaucoup de personnes pensent être assurées pour le kite avec une attestation d'assurance proposée via leurs banques ou un autre organisme. Attention, ce sont souvent des I .A ! Vous pouvez choisir cette option seulement si vous ne consommez pas de prestation auprès d'une école en France. En tant qu'école sur le territoire français, nous devons vous faire signer une RC Kite au minimum et, sur option, une I .A si vous le souhaitez. Quelque soit la prestation que vous choisissiez (enseignement, encadrement, location).

LA SÉCURITÉ

La sécurité est notre priorité. Les instructions des moniteurs doivent être suivies en tout temps. Si nous estimons que votre attitude met en danger, vous, le reste du groupe ou les pratiquants individuels qui pratiquent sur le site, nous nous réservons le droit d'écourter votre séance sans aucun remboursement relatif à la séance en cours. Nous vous rembourserons le reste des séances (via virement bancaire) payées si vous aviez un crédit de cours auprès de notre école. Nous déduisons néanmoins les frais de nos partenaires qui nous ont été facturés. A savoir le logiciel de réservation et notre fournisseur de paiement.

Expertise du moniteur

Le moniteur est le seul habilité à prendre les décisions relatives à l'organisation des sessions. Il peut proposer des activités alternatives en cas de conditions météorologiques défavorables ou vous proposer de repousser la séance. Expérimentée, notre école connaît les conditions météorologiques locales. Nous tentons de faire notre possible pour que vous en profitiez au maximum.

Pauses possibles et parfois obligatoires :

Notre expérience nous amène à repérer vos signes de fatigue que vous n'êtes pas forcément aptes à détecter une fois lancé dans l'activité. Nous sommes là pour vous rappeler d'être vigilant et que la fatigue fait partie de la progression. Elle varie en fonction des personnes, des conditions météo et de la fréquentation du site. Elle n'est pas exclusivement liée à la condition physique mais dépend également de la concentration / coordination psychomotrice qui est assez sollicitée dans nos activités. Nous pouvons vous proposer une, voire deux pauses. Vous êtes libre de les refuser jusqu'à un certain moment où nous pouvons estimer que vous n'êtes plus "efficace" pour gérer le contrôle du kite. Dans ce cas, vous posez un problème de sécurité pour vous et les autres, et nous vous demanderons de rentrer vous reposer quelques minutes avant de reprendre (une dizaine de minutes suffisent généralement). Cette pause « obligatoire » fait partie de la séance et ne peut nous être reprochée si nous estimons que vous n'êtes plus « capable ».

RESPONSABILITÉ :

PAULEAU WATERSPORTS ne peut être tenu responsable des accidents ou des dommages personnels survenus pendant la pratique des activités, sauf en cas de négligence avérée de notre part.

BONS CADEAUX ET STAGES

Pour les Bons Cadeaux, un paiement intégral est requis et leur validité s'étend sur un an à partir du règlement. Pour les stages, le paiement intégral est obligatoire et dû dans son

intégralité. Les stages courent sur 12 mois à partir du premier jour du cours dans une limite d'un commencement du premier cours sous quatre mois après la date de règlement.

INFORMATIONS NÉCESSAIRES VOUS CONCERNANT

Votre inscription sur notre planning nécessite que vous nous fournissiez des informations essentielles concernant nos obligations comptables / fiscales : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale. Cela nous permet également de planifier au mieux l'organisation de nos séances. Ces informations sont inscrites dans le logiciel de notre partenaire et nous les utilisons pour suivre votre progression dans le cas où vous revenez dans notre école après plusieurs mois d'absence ou si un autre moniteur prend le relais de votre progression. Nous savons où vous vous êtes arrêté et comment s'est déroulée votre dernière séance pour reprendre votre progression et adapter au mieux nos consignes / exercices. Nous conservons ces informations jusqu'à ce que vous soyez autonome dans l'activité. Une fois autonome, c'est à vous de nous signaler si vous souhaitez supprimer vos informations de notre base de données. Effectivement, nous pouvons être amené à vous contacter pour vous proposer de nouvelles prestations de services en adéquation avec votre niveau (downwind, coaching strapless, freestyle,...) pour vous suggérer une nouvelle expérience / progression.

DROIT À L'IMAGE :

PAULEAU WATERSPORTS et les moniteurs intervenants dans l'école prennent au sérieux le droit à l'image.

Nous vous envoyons généralement des photos / vidéos de la séance après la prestation dans le cas où la séance s'est déroulée calmement pour notre moniteur et qu'il ait eu le temps de les réaliser. Il se peut que nous ayons besoin de ces « contenus » pour alimenter notre site internet et nos réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, vous êtes à même de nous le faire savoir lors du formulaire de réservation en cochant la case prévue à cet effet.

Si vous ne souhaitez pas être photographié du tout, veuillez nous le signaler de vive voix lors de votre venue à l'école. Nous respectons vos choix et immortaliserons la progression des autres élèves en prenant soin de ne pas vous faire apparaître dans le cadre.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, MARQUE DÉPOSÉE ET INTERDICTION DE CONTREFAÇON

Le site pauleau-watersports.com détient les droits d'utilisation sur tous les éléments publiés sur le site, incluant, mais sans s'y limiter, les textes, images, graphismes, logos, icônes, sons et logiciels. En outre, le nom "Paul'eau" est une marque déposée. Toute reproduction, représentation, modification, publication ou adaptation de tout ou partie des éléments du site, par quelque moyen ou procédé que ce soit, est formellement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Paul GONZALES E.I, propriétaire de l'image de marque.

Cela inclut également toute imitation ou reproduction de l'organisation spécifique de l'école et de la réalisation de ses cours, qui pourrait être considérée comme une infraction passible de poursuites judiciaires par son assurance professionnelle en rapport avec la protection de cette marque. Tout acte non autorisé concernant le site ou son contenu sera considéré comme une contrefaçon et sera poursuivi conformément aux articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

LITIGES

Les présentes conditions du site pauleau-watersports.com sont régies par les lois françaises et toute contestation ou litiges qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de celles-ci seront de la compétence exclusive des tribunaux dont dépend le siège social de la société. La langue de référence, pour le règlement de contentieux éventuels, est le français.

ACCEPTATIONS DES CONDITIONS

La réservation et le paiement d'une activité chez PAULEAU WATERSPORTS impliquent l'acceptation pleine et entière de ces conditions générales de vente. Ces conditions générales sont conçues pour offrir une clarté sur nos services et garantir une expérience optimale pour tous nos clients. Cette expérience, nous le rappelons, dépend des conditions météo. Nous faisons notre possible pour nous y adapter afin de dispenser une prestation qui correspond à vos attentes.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter directement.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PAULEAU À SÈTE

LIEU DU DÉROULEMENT DES COURS À SÈTE

A Sète, nous enseignons principalement sur le banc de sable et en eau peu profonde. Nous pouvons également enseigner en eau profonde si le niveau du groupe le permet et/ou la prestation s'y prête.

HORAIRES À SÈTE :

Sur l'étang de Thau et en France métropolitaine nos sessions de formation peuvent se tenir du lever du jour au coucher du soleil. Ces horaires varient fortement en fonction de la luminosité tout au long de l'année.

Départs

L'heure des cours est généralement donnée entre 16h et 21h la veille pour rendez-vous à l'école entre 8h et 18h. Il se peut qu'à certaines périodes de l'année, nous devions valider les cours le matin pour un départ l'après-midi. Nous faisons notre possible pour vous valider l'heure de cours à 10h pour un cours à 13h ou 12h pour un départ à 14h. Donnez-nous votre lieu de résidence afin que nous prenions en compte votre temps de trajet. Si vous avez plus de 30 minutes de transport et en cas de conditions trop incertaines, nous préférons parfois annuler le cours même si les conditions météo peuvent se réaliser. Cela dépend de l'actualisation des modèles météo que nous consultons. Ces modèles professionnels, plus précis et plus actualisés nous permettent de gérer au mieux ces heures de départ mais cela reste quand même des prévisions météo qui ne sont pas fiables à 100%.

Retours :

En plein été, les cours peuvent finir à 22h. Vous devez nous signaler si vous avez des impératifs horaires afin que nous nous efforçons de respecter l'horaire de retour communiqué dans nos descriptifs de vente. Dans le cas où nous n'avons pas forcément de cours prévu derrière le vôtre, nous sommes parfois amenés à prolonger la séance. C'est pourquoi nos durées de cours ne sont pas toujours fixes. Ces informations essentielles sont à communiquer avant le début du cours afin que nos moniteurs en prennent conscience et planifient au mieux leurs séances.

LES PRESTATIONS KITE À SÈTE

Les cours Kite « Traditionnel »

COURS À EFFECTIF RÉDUITS : PARTICULIER ET SEMI PARTICULIER

Nous pouvons utiliser le bateau pour vous faire cours en plein eau (dérive, eau profonde) si vous le souhaitez, que les conditions météo sont réunies et que l'ensemble du groupe a le niveau pour en profiter.

DURÉE Cours particulier :

- Un cours particulier dure 2h30. Aucune majoration n'est applicable.

DURÉE Cours Semi particulier :

Les cours semi particuliers regroupent 2 personnes et durent environ 3 heures.

Si vous êtes seul en cours, **notre école vous avertira dès qu'elle le pourra afin de vous proposer de payer un supplément pour un cours particulier.** Libre à vous d'accepter ou de refuser. Les suppléments sont consultables ici : « Majoration »

- Dans le cas où vous acceptez, le cours durera environ 3h.
- Dans le cas où vous refusez, nous pourrions repousser la séance à nos disponibilités communes où nous réduirons le temps de séance à un cours particulier de 2h/2h30.

MAJORATION Cours Semi particulier :

Les cours semi particuliers regroupent 2 personnes et durent environ 3 heures.

Si vous êtes seul en cours, notre école vous avertira dès qu'elle le pourra afin de vous proposer de payer un supplément pour un cours particulier. Libre à vous d'accepter ou de refuser. Les suppléments sont consultables ici : « Majoration »

- Dans le cas où vous acceptez, le cours durera environ 3h/3h30.
- Dans le cas où vous refusez, nous pourrions repousser la séance à nos disponibilités communes où nous réduirons le temps de séance à un cours particulier de 2h/2h30.

COURS COLLECTIF :

Les cours collectifs sont bloqués à trois personnes en prestation de cours. Nous n'utilisons pas le bateau en pleine eau / dérive pour les cours collectifs. Sauf si le niveau du groupe le permet. Appelez nous pour plus d'informations à ce sujet.

DURÉE Cours collectif :

Les cours collectifs regroupent 3 personnes et durent environ 4 heures.

MAJORATION STAGE : Cours collectif :

Si le nombre de participants est inférieur à trois, notre école vous avertira dès qu'elle le pourra afin de vous informer du montant que vous devrez payer en supplément à la fin du cours. Libre à vous d'accepter ou de refuser. Nous partons du principe que votre progression est accélérée en cours réduit. Vous pratiquez plus longtemps et bénéficiez de plus de conseils et démonstrations de moniteur. Les suppléments sont consultables ici : « Majoration »

- Dans le cas où vous acceptez le cours durera environ 4h/4H30

- Dans le cas où vous refusez, nous pourrions repousser la séance à nos disponibilités communes. Nous pourrions aussi réduire votre temps de séance de 30 min à une heure. C'est-à-dire entre 3h/3h30 de séance au lieu de 4/4h30 pour un cours collectif non majoré.

ENGAGEMENT STAGE et PRIVATISATION en effectif réduit :

Vous pouvez réserver un cours à effectif réduit (particulier ou semi particulier) après un engagement sur un stage en cours collectif. Cela permet de progresser plus vite. Vous bénéficiez de notre logistique bateau durant la séance si l'axe du vent et le niveau de l'autre personne le permet.

Les cours Kite « Thématique »

Les cours thématiques « vent léger ont des objectifs de séances bien précis accessibles à tous les niveaux dans des conditions de vent jusqu'à 12/14 knots maximum. Ils s'intitulent : Kite plage, Kite sécurité et Kite vent léger. Ils remplacent souvent des cours de progression traditionnelle où l'objectif est focalisé sur la remontée au vent et où la pratique de l'activité est mise en avant. Le bateau peut être utilisé sur certaines prestations thématiques qui dépendent des objectifs de séances mais aussi des demandes des personnes en cours.

Les cours thématique « Perfectionnement », Kite strapless ou kite foil, sont réservés aux kiteboarder remontant au vent. Le bateau peut être utilisé en fonction de l'axe du vent et du niveau dans le groupe.

Les cours thématiques « Kite enfant » sont réservés aux mineurs et sont accessibles peu importe leurs niveaux. En fonction de l'âge et du niveau de nos demandes « enfants » il est possible que nous réduisions l'effectif du groupe à moins de 6 personnes pour plus de sécurité et une meilleure progression.

Nos « autres prestations » kite

Ces prestations sont plutôt adressées à ceux ayant passé l'objectif de remontée au vent et souhaitant accéder à un encadrement, une surveillance ou à notre matériel pour naviguer en autonomie.

MODIFICATION DU PRIX OU / ET DES SERVICES SUITE A LA RESERVATION ET AU PAIEMENT D'UNE PRESTATION À SÈTE:

Notre école à Sète se réserve le droit de modifier la prestation ou le prix de la prestation en dernière minute. L'acheteur s'engage à ne pas tenir l'école responsable de ces changements de dernière minute inhérente à ce type d'activité, « météo dépendante ». Notre école prend

le niveau de chaque personne en cours pour la composition des groupes afin de vous assurer une prestation de qualité. Nous faisons notre possible pour vous prévenir au plus tôt afin que vous puissiez, si vous le désirez, déplacer votre créneau. Libre à vous d'accepter ou non la majoration et/ou la nouvelle prestation plus propice aux conditions météo de dernières minutes.

Modifications du prix en dernière minute

L'acheteur adhère à la politique de prix de l'école basée sur le fait qu'un effectif réduit amène à une majoration du prix du cours dont la tarification est inscrite **ici**. Il est libre d'accepter de régler ce supplément ou de déplacer son cours. Veuillez prendre le temps \ddagger lors de votre réservation, de nous signaler si votre budget vous permet de régler cette majoration. Cette majoration de prix sera communiquée le plus tôt possible à l'ensemble du groupe afin que vous preniez vos dispositions.

Note : En dernière minute, la modification de la prestation prévue ou ce supplément à payer pour cause d'effectif réduit peut « braquer » certains. C'est pourquoi nous vous demandons de nous signaler à l'avance si vous êtes apte à payer cette majoration et ouvert à suivre une autre de nos prestations, plus adaptée à la météo :

Si ce n'est pas le cas, nous annulerons votre prestation et nous déplacerons votre créneau à nos nouvelles disponibilités communes.

Si c'est le cas, nous sommes persuadés que votre flexibilité vous permettra de profiter au mieux des dernières conditions météo et d'accélérer votre progression.

Moyen de Paiement sur vous

Nous vous prions de prévoir un moyen de paiement pour votre cours, que ce soit par carte bancaire, virement ou espèces afin de pouvoir régler une majoration en fin de cours si besoin est.

Modifications des Services :

PAULEAU WATERSPORTS se réserve le droit de modifier le type et le contenu des services proposés, en fonction des conditions météorologiques, de la disponibilité des instructeurs et de la composition du groupe. Veuillez prendre le temps de nous communiquer votre niveau et vos objectifs afin que nous puissions adapter les prestations à vos attentes, en accord avec les dernière conditions météos. Cela nous permettra de ne pas vous contacter si les conditions météo ne sont pas acceptables pour votre niveau / attentes. C'est la raison pour laquelle l'école ne peut être tenue responsable pour la modification des services proposés.

CONDITION D'ANNULATION AVANT PRESTATION À SÈTE VIA NOTRE LOGICIEL.

Grâce à notre logiciel, le client peut annuler à tout moment. Il existe néanmoins quelques règles.

Vous pouvez annuler si le montant de la prestation est amené à changer à la dernière minute que ce soit pour un paiement « à la séance » ou « stage ».

Une réduction du nombre de personnes dans le groupe, initialement prévu comme complet, nécessitera de payer une majoration. Vous êtes libre d'annuler le cours pour le reporter à une autre date. Ce type d'annulation est obligatoirement reportée. En aucun cas il ne peut déboucher sur un remboursement de l'acompte ou du solde versé :

- Pour une réservation en cours collectif de trois personnes vous pouvez annuler au dernier moment si l'effectif du cours est de 2 personnes.
- Pour une réservation en cours semi particulier de deux personnes vous pouvez annuler au dernier moment si l'effectif du cours est de 1 personne.

En règlement « à l'unité » vous pouvez annuler si l'objectif de séance ne correspond plus à la séance attendue car les conditions météo ne le permettent plus.

En règlement « à la séance », vous êtes plus flexible et nous estimons que vous êtes pleinement libre d'assister ou non à une autre prestation que celle à laquelle vous vous attendiez. Vous pouvez refuser de suivre notre nouvelle prestation en accord avec les conditions météo de « dernières minutes ». Ce type d'annulation débouche sur un report obligatoire et ne peut amener à un quelconque remboursement. Que ce soit de l'acompte ou du solde de la prestation versé.

Exemple : si vous avez réservé une séance en cours collectif « à l'unité » dans laquelle vous deviez finaliser votre objectif de « remontée au vent » et que les conditions météo de dernières minutes nous obligent à revoir l'objectif de séance car les conditions sont trop faibles, nous vous proposerons alors de partir, si vous le souhaitez, sur une séance thématique adaptée aux dernières conditions. A savoir, en vent léger : « Kite plage », « Kite vent léger », « Kite sécurité ». Si vous estimez qu'elle n'est pas bénéfique pour vous, vous pouvez annuler et reporter votre séance à un autre créneau.

En règlement « stage » vous pouvez annuler si vos compétences et connaissances sur nos cours « vent léger », « kite plage » et « Kite sécurité » ont déjà été abordées avec nous ou une autre école.

Trois de nos séances thématiques ont été conçues pour répondre à un objectif d'autonomie complet et se déroulent généralement dans un vent inférieur à 12 knots « vent léger », « kite plage » et « Kite sécurité ». Nos « stages » ont pour but de vous faire progresser vers un objectif de remontée au vent mais pas seulement. Nous cherchons une autonomie complète qui pourra être obtenue avec au moins deux des séances précédemment énumérées. Dans le cas où vous avez un passif dans l'activité sur une de ces séances, veuillez nous en informer. Cela nous permettra de vous laisser le choix d'y assister à nouveau avec nous, si c'était avec une autre école ou de repousser la séance si vous préférez. Ce type d'annulation débouche sur un report obligatoire et ne peut amener à un quelconque remboursement. Que ce soit de l'acompte ou du solde de la prestation versée .

DURÉE DE LA VALIDITÉ DES PRESTATIONS À SÈTE

A l'UNITE : Validité de la séance de un (1) an à la date de paiement.

Nous ne procurons pas de remboursement si vous avez déjà payé la séance. Vous avez 12 mois pour effectuer votre leçon. Dans certains cas exceptionnels décidé par l'école / moniteur référent, nous pouvons vous rembourser, nous déduisons les frais de réservations pris par notre plateforme de réservation et les frais prélevés par notre fournisseur de paiement.

STAGE COLLECTIF : Validité d'un crédit de cours d'un (1) an à la date du premier cours

Si vous avez réglé un ou plusieurs cours, vous avez un crédit de cours auprès de notre école. Vous bénéficiez d'une durée de 12 mois, à partir du commencement du premier cours pour les utiliser. Sans commencement de votre stage sous (4) quatre mois à partir de la date d'achat, les 12 mois commenceront à s'écouler. Dans le cas où vous voulez être remboursé, vous avez 14 jours pour vous retirer pour un achat à distance si la prestation n'a pas commencée.

AVOIR: Seulement valide sur les prestations que nous organisons en interne.

Sur Sète, les sports de pagaies ne sont pas organisés par notre école mais par notre partenaire KAYAKMED, les avoirs ne sont donc pas disponibles sur le kayak et le paddle à Sète.

PAIEMENT À SÈTE

Les modalités de paiement acceptées incluent les cartes bancaires, les liens de paiement via QR code, les virements bancaires et les espèces. Les paiements sont nominatifs et ne peuvent être cédés à quelqu'un d'autre sans notre accord. Vos crédits de séances sont disponibles dans votre compte client.

Séances à l'unité : À RÉGLER AVANT LA SÉANCE EN TOTALITÉ

Toutes nos prestations « à l'unité » doivent être réglées en totalité au moment de la réservation afin de valider votre place en cours. Cela comprend :

- **Les prestations Kite traditionnel** : Cours privé, semi-privé, collectif, groupes privés.
- **Les prestations Kite thématique** : Kite enfants, Kite plage, kite vent léger, kite sécurité, kite foil, Kite strapless.
- **Les autres prestations Kite** : Kite Navigation surveillée, Kite dépose, Kite location, Kite validation niveau.

Paiement « à l'unité » réglé par une même personne pour un groupe : 30% A LA RÉSERVATION PUIS SOLDE DANS LES SEPT JOURS AVANT LA PRESTATION.

Si le payeur règle une ou plusieurs séances « à l'unité » pour plusieurs personnes (famille, groupe d'amis), nous favorisons son règlement avec un acompte pour réserver les places puis un solde à verser avant la prestation. Cela vous permet de ne pas avancer l'intégralité des séances « à l'unité » si vous êtes amené à venir dans notre école plusieurs mois après votre réservation. De notre côté, cet acompte sécurise votre venue et nous permet de prévoir au mieux le planning à venir.

Acompte :

Si le payeur est amené à régler un cours pour plusieurs personnes nous pouvons réaliser un devis dont vous devrez payer sous (3) trois jours, par virement bancaire, 30% du solde afin de réserver votre ou vos créneaux. Si l'acompte n'a pas été versé dans les quatorze jours après envoi du devis, chaque jour étant compté (ouvrable + week-end + fériés), votre réservation est annulée. Vos places pourront potentiellement être prises par une autre réservation qui aura versé l'acompte. Vous passerez en « liste d'attente » sur les dates concernées ou pourrez choisir d'autres dates qui n'ont pas été réservées afin d'être sur la « liste principale »

Solde :

Le solde sera demandé de un (1) à sept (7) jours avant la réalisation de la prestation ou, si notre école vous connaît, le jour même, directement au comptoir, avant ou après la prestation. Dans le cas où c'est votre première réservation avec notre école, nous pouvons être amené à vous demander de régler le solde plus ou moins rapidement à compter du septième (7) jours précédent votre première réservation. Sans réponse de votre part sous (2) deux jours après une relance via appel, sms ou mail nous nous réservons le droit d'attribuer le créneau à un autre groupe qui aura réglé ses prestations en totalité. Dans ce cas-là, vous passerez sur la « liste d'attente » où nous déplacerons votre créneau à de nouvelles disponibilités commune. Vous pouvez aussi, exceptionnellement et si notre école l'accepte, vous faire rembourser votre acompte en totalité, sommes déduites des frais de nos partenaires : notre logiciel de réservation et notre fournisseur de paiement. Notre activité est très saisonnière, et nous devons nous assurer de votre engagement sur les périodes où la demande est forte. Principalement pendant l'été.

Paiement Stage collectif : TOTALITÉ AVANT LE PREMIER COURS OU JUSTE APRÈS LE PREMIER COURS.

Tous nos stages doivent être réglés en totalité avant la prestation ou juste après le premier cours. Si, après le premier cours, l'acheteur souhaite se rétracter d'un engagement « en stage », le tarif « à l'unité » lui sera facturé directement au comptoir après sa première séance. Tous nos stages sont nominatifs. Les séances ne peuvent pas être transférées à une autre personne sauf cas exceptionnel validé par notre école ou engagement sur un stage de 9 à 12 séances (moyennant supplément, voir "stage Kite").

ASSURANCE AFKITE

L'AFKITE, recommandée par la Paul'eau kiteschool.

RC Kite - Obligatoire et nominative:

L'école de Kiteboard de Paul GONZALES, le fondateur de PAULEAU WATERSPORTS est affiliée à l'Association Française de Kite (AFKITE) et la plupart des moniteurs indépendants recommandent cette assurance pour leurs indépendances, hors des réseaux politiques des fédérations sportives françaises. Le montant de la RC pour 2024 est de 25EUR pour les élèves, 27EUR pour les pratiquants mineurs et 35EUR pour les pratiquants majeurs. Contrairement aux autres assurances dépendant des fédérations, l'assurance court sur 12 mois consécutifs et non sur une année civile. Elle dispose également de garanties très intéressantes et d'un montant de franchise plus bas que les assurances des fédérations (FFVL et FFV).

Assurance Individuelle Accident (I .A) – Optionnelle et nominative

La législation nous oblige à vous proposer une assurance Individuelle Accident, optionnelle. Particulièrement utile dans le cas où vous êtes blessé à la suite d'une prestation à nos côtés, nous vous proposons de souscrire, en fonction de votre besoin, une I.A avec notre partenaire AFKITE.

Notre conseil I.A aux Travailleurs Non Salariés (TNS) : Nous recommandons ces I.A à tous les élèves et très fortement aux personnes travaillant à leurs comptes. Elles sont très souvent cumulables avec vos autres indemnités journalières professionnelles et peuvent augmenter votre plafond d'indemnité journalier en cas d'accident. Les I.A ne se substituent pas l'une à l'autre, très souvent, elles se cumulent. **Note :** Vous êtes libre de prendre votre I.A auprès de nombreux autres assureurs ou courtiers. La RC Kite en France, elle, est proposée par très peu de courtiers. Les écoles sont les principaux interlocuteurs pour souscrire cette assurance spécialisée.

Pratique hors école ? L'AFKITE PRATIQUANT est pour vous: Si vous êtes amenés à pratiquer dans les douze prochains mois suivant votre souscription en dehors d'une école, nous vous conseillons de signer l'assurance « pratiquant ». Nous rappelons que pour pratiquer hors école votre niveau doit le permettre. Nous vous rappelons que la remontée au vent ne vous assure pas forcément une pleine autonomie. Vous devez maîtriser des situations relatives à une navigation « en sécurité » (collision, emmêlage avec un tiers) afin qu'il n'y ait pas de blessé et que le matériel ne soit pas endommagé. Dans le doute, continuez en Navigation surveillée avec une école.